



## Licenciement suite à une liquidation judiciaire

Par **estelle0709**, le **27/07/2016** à **07:25**

bonjour, j ai signé un cdi en novembre 2015. en janvier 2016 n étant pas réglé de mes salaires j ai déposé une demande de référé aux prud'hommes et informé le procureur de la république de ma situation' les prud'hommes ont condamné la société a me regler les salaires de novembre et décembre, la société ne payant cependant pas j ai pris un huissier qui n est pas parvenu au recouvrement. j en ai informé le procureur et la société a été liquidée le 25 mai 2016, j ai reçu ma lettre de licenciement établie par le liquidataire le 9 juin. depuis cette date le liquidateurs refuse d établir les documents pour le pole emploi et de me régler les salaires indiquant qu' il remet en cause existence de mon contrat de travail. que puis je faire ? merci

Par **P.M.**, le **27/07/2016** à **11:18**

Bonjour,

A mon avis vous ne pourriez que saisir de nouveau le Conseil de Prud'Hommes en assignant le liquidateur judiciaire et l'AGS tout en informant de la situation le Juge-Commissaire du Tribunal de Commerce chargé du bon déroulement de la procédure collective...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...